



<p>REPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>°° °° °° °° °° °°</p> <p>DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES</p> <p>°° °° °° °° °° °°</p> <p>COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</p> <p>°° °° °° °° °° °°</p> <p>SEANCE DU 30 JUIN 2022</p>
<p>Nombre de Conseillers en exercice : 71 Présents à la séance : 39 Ont participé au vote : 56 Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 2 Date de la convocation: 23 juin 2022</p>	<p>L'an deux mille VINGT DEUX et le TRENTE JUIN, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JALLAT, Président.</p>
<p>Objet :</p> <p style="text-align: center;">Frais de scolarité pour les écoles publiques 2022/2023</p> <p>N° d'Ordre : 197-22</p>	<p>ASSISTAIENT A LA SEANCE : Eric MAHIEUX, Jean-Louis BOSC, Josette PUJOL, Patrick MARCEL, Daniel ASPE, Roger PAILLES, Claude ESCAPE, Stéphane GILMANT, Jean-François LABORDE, Jean-Pierre VILLELONGUE, Yaël DELVIGNE, Anne LAUBIES, Jean-Luc BLAISE, Anne-Marie CANAL, Christian TRIADO, Jean-Louis JALLAT, Yves DELCOR, Ahmed BEKHEIRA, Elisabeth PREVOT, Corinne DE MOZAS, Guy PEIX, Agnès ANCEAU-MORER, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT, Gladys DA SILVA, Nathalie CORNET, David MONTAGNE, Nicolas BERJOAN, Jean MAURY, Jean-Louis SALIES, Jean-Jacques ROUCH, Claude SIRE, Jean SERVAT, Nicole BEAUX, Henri GUITART, Raphaël VIGIER, Pierre SERRA, René DRAGUE, Marie-France MARTIN, Bruno GUERIN.</p> <p>ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT : Michel LLANAS était représenté par Frédéric GALIBERT, Marie-Edith PERAL était représenté par Eric CHATELUS,</p> <p>ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Fernand CABEZA a donné procuration à Anne-Marie CANAL, Patrice ARRO a donné procuration à Jean-Louis SALIES Chantal CALVET a donné procuration à Jean-Pierre VILLELONGUE, Guy CASSOLY a donné procuration à Anne LAUBIES, Thierry BEGUE a donné procuration à Jean-Louis JALLAT, Eric RODRIGUEZ a donné procuration à Jean-Jacques ROUCH, Géraldine BOUVIER a donné procuration à Nathalie CORNET, Etienne TURRA a donné procuration à Thérèse GOBERT-FORGAS, Claire LAMY a donné procuration à Corinne DE MOZAS, Laurent CHARCOS a donné procuration à Gladys DA SILVA, Aude VIVES a donné procuration à Pierre SERRA, Françoise ELLIOTT a donné procuration à Bruno GUERIN, Christelle LAPASSET a donné procuration à Jean MAURY, Olivier GRAVAS a donné procuration à Jean-Luc BLAISE, Christine HIERREZUELO a donné procuration à Henri GUITART,</p> <p>ABSENTS EXCUSES : Sébastien NENS, Olivier CHAUVEAU, Johanna MESSEGER, Philippe DORANDEU, Yaël DELVIGNE, Gérard QUES, André ARGILES, Jean CASTEX, Jean-Christophe JANER, André JOSSE, Jean-Marie MAYDAT, Guy BOBE, Alain ESTELA, Patrick LECROQ, Robert JASSEREAU.</p>
<p>Secrétaire de Séance : Anne LAUBIES</p>	

Le Président,

PROPOSE au Conseil, sur avis des commissions Enfance Jeunesse et Finances, de fixer le montant de la contribution aux frais de scolarité des enfants fréquentant les écoles intercommunales et résidant hors territoire intercommunal à 307€ par enfant.

PROPOSE également au conseil d'autoriser le Président et le 1^{er} Vice-Président à signer des conventions avec les communes concernées.

DEMANDE à l'assemblée de se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré valablement, par 56 voix POUR et 2 voix ABSTENTION.

FIXE le montant de la contribution aux frais de scolarité des enfants fréquentant les écoles intercommunales et résidant hors territoire intercommunal à 307 € par enfant.

AUTORISE le Président et le 1^{er} Vice-Président à signer des conventions avec les communes concernées.

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces permettant de mener à bien cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par tous les membres présents qui ont signé sur la minute.

Le 21 JUIL. 2022

Pour extrait, certifié conforme,
Le Président,

Jean-Louis JALLAT.

